

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 14

DU 31 Octobre 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 28 Octobre 2024

Présents : MM. BENOIT – MAKHECHOUCHE – GUIGUE – ALLIO – IASIO – BERTHELOT – BEN AISSA – RIPPERT – SAHBI – BEN ALI – BERANGIER – MMES GARCIA – DOSSARD – D'ASCANIO

Vision : MM. ARNAUD – MANIERE – RANC.

Excusés : M. BERANGER

Assiste : M. PIETRI

- Le Comité de Direction prend note de la démission de M. VOULET Jean-Claude de la présidence de l'Amicale des Educateurs. M. THIABAULT Remy assure l'intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale.

- Le Comité de Direction valide le partenariat entre le club de VEDENE LE PONTET et la classe foot du collège Marie RIVIER de Sorgues.

- Le club de l'Olympique de Monteux, par la voie de son président Malik DARRADJI, nous envoie copie d'une licence d'un jeune joueur U13, afin d'attester de son identité qui comporte 2 prénoms.

Il nous informe que ce joueur a une seule licence et qu'il a été inscrit sur 2 feuilles de matchs différentes avec pour chacune d'elle, l'utilisation du premier prénom sur l'une et du second prénom sur l'autre.

Le Comité de Direction après vérification de cette licence, confirme ces informations et présente ses excuses auprès du club de l'Olympique Montelais et précise qu'aucune fraude n'a été commise concernant ce joueur.



- Le Comité de Direction valide la tenue de la réunion entre les joueuses et les arbitres, afin de sensibiliser tous les acteurs référents du foot féminin.
- Le Comité de Direction lance un appel à candidature envers tous les clubs, afin d'organiser les finales de Coupe Grand Vaucluse
- Les candidats suivants ont effectué leur examen théorique, ils sont admis au titre d'arbitre stagiaire :
 - ANTOISSI Noah
 - BAKIRI Lina
 - BATBAT Nail
 - BENABBASSE Amir
 - BERHLI Ismael
 - BOUANIGA Malek
 - DJAOUTI Ilane
 - JAMALI Adem
 - KEBOUR Chakib
 - KHANOUF Ilian
 - KHETTAR Mohamed Yasir
 - M'HAYA Mehdi
 - MRAIHI Samy
 - RAGRAGI Mohamed

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général